

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Power Play Academy Moncton Campus Inc.	Numéro de permis 2019498	Date d'inspection Le 15 juin 2023	
Nom de l'établissement Academie Power Play Academy Moncton Campus 1		Numéro de téléphone (506) 854-7529	
Adresse 1240 Ryan Street Moncton NB E1G 2V6			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Erika Hickey		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
39(2) L'établissement agréé est pourvu d'un espace distinct et sous clé qui est hors de la portée des enfants pour ranger : a) les produits toxiques, les produits chimiques et les produits d'entretien;	39(2)(a)	15 juin 2023	15 juin 2023
Commentaires : Lors de l'inspection la mentor en assurance de qualité a observer que la garde robe contenant les prosuits toxiques , produits nettoyant et produits chimique était ouverte et accessible aux enfants. La mentor en assurance de qualité a aviser un membre du personnel éducatif qui a ensuite verrouillé la porte. La lacune est maintenant conforme.			

Commentaires généraux
<p>Le mentor en assurance de la qualité est sur les lieux pour une inspection de surveillance. Lors de l'inspection, le mentor en assurance de la qualité a été en mesure d'observer la collation et la période de jeu libre intérieure. Le mentor en assurance de la qualité a observé un membre du personnel éducatif qui jouait au UNO avec un petit groupe d'enfant. Lors de la partie, le membre du personnel éducatif encourageait les enfants, célébrait les réussites et était un agent en inclusion lors de l'activité.</p> <p>Le ratio fût respecter lors de l'inspection de surveillance.</p>

original signé par
Erika Hickey

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Le 15 juin 2023

Date

original signé par
Katia Allain

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 15 juin 2023

Date